



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 20 MARS 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi, 20 mars 2018 à 19h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

#### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1565-18

Monsieur le Maire explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du projet de règlement numéro 1565-18 modifiant le règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'abroger la section 3.5 et son article 21 traitant de l'avis public.

Monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, explique plus en détail la teneur du règlement.

La greffière mentionne que le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Par la suite, monsieur le Maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de ce projet de règlement.



No de résolution  
ou annotation

159-03-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1572-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 mars 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 mars 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement numéro 1572-18 décrétant des dépenses relatives à l'achat d'immeubles et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin, tel que soumis à la présente séance.

160-03-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1573-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 mars 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 mars 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement numéro 1573-18 décrétant une dépense de 13 612 803 \$ et un emprunt de 13 612 803 \$ pour la reconstruction de rues, la construction de bordures et d'un réseau pluvial, la réhabilitation de l'égout sanitaire, le remplacement de l'aqueduc, le réaménagement des emprises, le remplacement de l'éclairage public existant, le remplacement de l'émissaire pluvial Lériger de même que d'autres travaux connexes sur les rues Leber, Duval, du Parc, Longtin, Lafleur, Lavigne, Laferme, Lafontaine, une partie de Lériger, une partie de Lausanne, une partie de J.L-Lapierre et une partie de Larivière, tel que soumis à la présente séance.



161-03-18  
No de résolution  
ou annotation

APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION  
DES OFFRES – APPELS D'OFFRES – CONSTRUCTION EN MODE  
CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE  
SAINT-CONSTANT

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame  
Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres  
ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour l'appel d'offres de  
services professionnels – construction en mode conception-construction du  
Complexe Aquatique de Saint-Constant, joint en annexe à la présente  
résolution pour en faire partie intégrante.

162-03-18

APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION  
DES OFFRES – APPELS D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN  
INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de  
monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres  
ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour les appels d'offres de  
services professionnels en ingénierie – Réalisation d'une étude d'avant-  
projet visant la construction d'un ouvrage d'art, joint en annexe à la présente  
résolution pour en faire partie intégrante.

163-03-18

APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION  
DES OFFRES – APPELS D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN  
INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur  
Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres  
ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour les appels d'offres de  
services professionnels en ingénierie – conception et préparation des plans  
et devis visant la construction d'un ouvrage d'art, joint en annexe à la  
présente résolution pour en faire partie intégrante.

164-03-18

DÉMISSION AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET – CONSTRUCTION  
D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur  
Gilles Lapière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de la démission de monsieur Rédha Lamri, en  
date du 16 mars 2018, au poste de Chargé de projet – construction  
bibliothèque et centre communautaire. Cette démission a pour effet de  
résilier le contrat de travail signé le 22 novembre 2017 par les parties et de  
mettre fin aux obligations respectives des parties en date du 16 mars 2018.



No de résolution  
ou annotation

165-03-18

De remercier monsieur Lamri pour les services rendus à la Ville de Saint-Constant.

DESTITUTION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste d'agent des ressources humaines a été aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste d'agent des ressources humaines, madame Karine Fortin, a été nommée à l'essai au poste nouvellement créé de conseillère en ressources humaines, aux termes de la résolution numéro 121-03-18;

CONSIDÉRANT que madame Karine Fortin a fait part à la Ville qu'elle refusait d'occuper le poste de conseillère en ressources humaines et qu'une entente est intervenue suite aux discussions entre les parties;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Karine Fortin pour cause d'abolition du poste qu'elle occupait avant la restructuration, soit celui d'agent des ressources humaines.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Karine Fortin conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à madame Karine Fortin.

D'autoriser le trésorier ou l'assistante trésorière à transférer à cet effet la somme de 13 562,25 \$ du poste budgétaire 02-131-00-111 « Rémunération » vers le poste budgétaire 02-160-00-111 « Rémunération RH ».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-111.



No de résolution  
ou annotation

Avant l'étude du point suivant, monsieur le conseiller Sylvain Cazes déclare avoir un intérêt dans la question qui sera prise en délibération en invoquant des motifs familiaux.

En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

166-03-18

COMITÉS DE LA VILLE – MODIFICATIONS, NOMINATIONS ET ATTRIBUTIONS DE MANDATS

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Comité consultatif de l'agriculture

De nommer, à titre de membre du Comité consultatif de l'agriculture, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018

Membre citoyen agriculteur :

- Monsieur Ghislain Pagé.

Comité consultatif des communications et des services aux citoyens

De modifier la résolution numéro 116-02-18 afin de retirer le nom de madame Marie-Claude Guilbault à titre de membres du Comité consultatif des communications et des services aux citoyens.

De nommer, à titre de membre du Comité consultatif des communications et des services aux citoyens, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

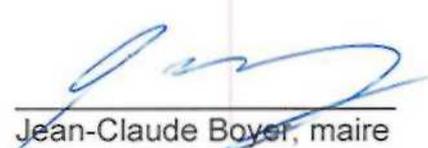
Membre citoyenne :

- Madame Stéphanie Laramée.

**Monsieur Sylvain Cazes s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

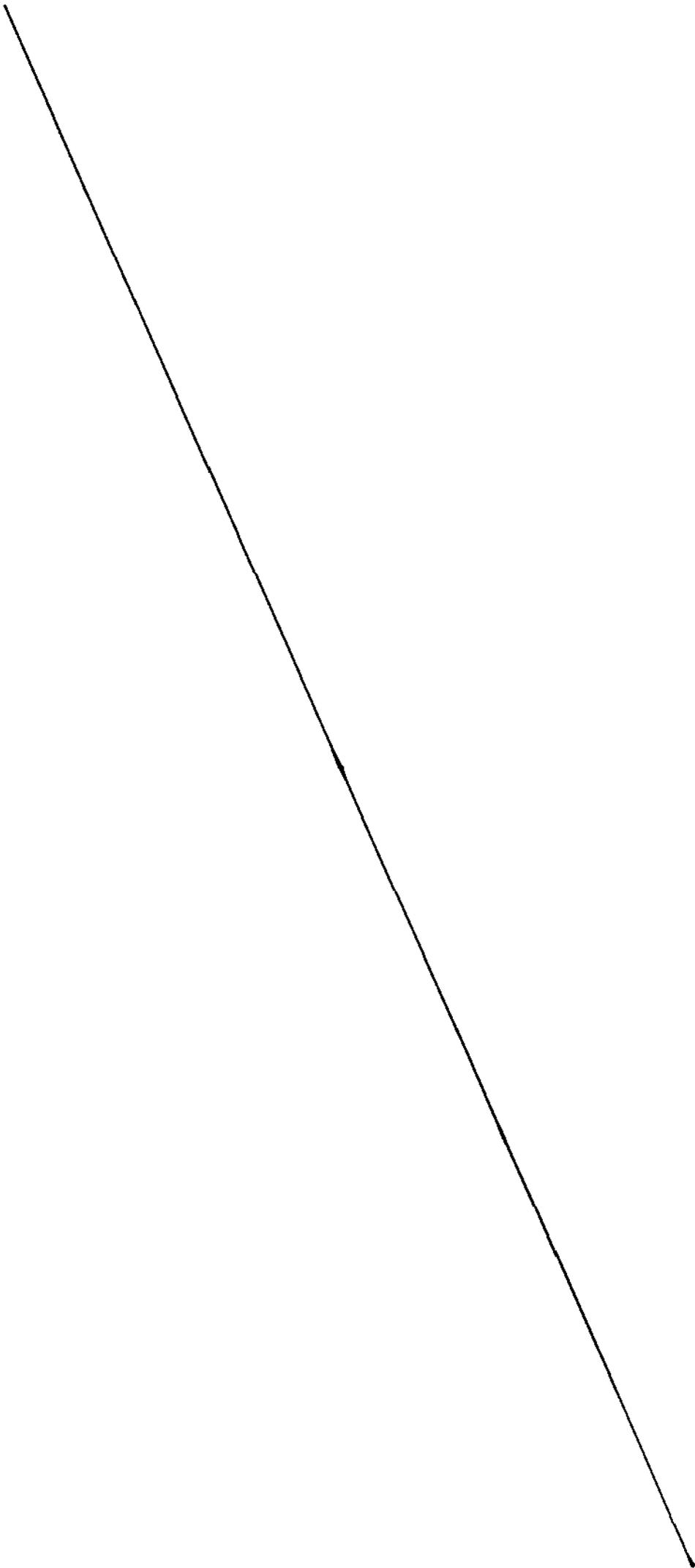
Il est par la suite procédé à une période de questions.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation





No de résolution  
ou annotation

Annexe résolution numéro 161-03-18

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT- CONSTANT

Afin d'évaluer les soumissions à être déposées, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres.

### Méthode d'évaluation

Un comité de sélection composé de trois (3) personnes et d'un (1) secrétaire nommé par le directeur général de la Ville, ne comptant aucun membre du conseil, procède à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis ci-dessous. Il est à noter que le secrétaire assume uniquement un rôle de soutien technique et d'encadrement des travaux du comité de sélection; lors des délibérations du comité, le secrétaire n'a pas droit de vote.

Avant de commencer le processus d'évaluation de la qualité des soumissions, les membres du comité et le secrétaire doivent signer la « Déclaration du membre de comité de sélection et du secrétaire de comité » prévue à l'annexe II de la Politique de gestion de contractuelle de la Ville.

Individuellement, les membres du comité de sélection évaluent la qualité de chaque soumission, un soumissionnaire à la fois, pour l'ensemble des critères d'évaluation et ce, sans comparer les soumissions entre elles. L'évaluation doit se faire sur la base du mandat défini au cahier des charges et des critères d'évaluation définis pour le présent appel d'offres; seuls les renseignements contenus à la soumission pourront être considérés dans l'évaluation.

Lors d'une rencontre présidée par le secrétaire, les membres du comité de sélection effectuent une évaluation des soumissions. Ils indiquent, pour chacune des soumissions et un soumissionnaire à la fois, les notes qu'ils ont attribuées pour chacun des critères d'évaluation, sans comparer les soumissions entre elles. Le nombre de points alloués pour un critère sera multiplié par le pourcentage établi selon l'échelle définie ci-après, afin de connaître la note de chaque critère.

Par la suite, les membres du comité de sélection évaluent ensemble chacune des notes attribuées individuellement pour chaque critère d'évaluation. Ils déterminent dans quelle mesure chaque soumission répond aux exigences du cahier des charges à partir des seuls renseignements qu'elle contient et attribuent une note finale pour chaque critère d'évaluation par consensus.

Le secrétaire du comité de sélection complète la grille d'évaluation en inscrivant pour chaque soumission, la note finale attribuée par consensus à chaque critère d'évaluation. Le secrétaire du comité de sélection compile les principaux points à l'appui de la note faisant l'objet d'un consensus. Finalement, le secrétaire du comité de sélection effectue la somme des dites notes allouées afin d'obtenir le pointage final de la soumission.

Si la Ville donne suite à l'appel d'offres, le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT**

**Critères d'évaluation des offres**

CRITÈRES	POINTAGE
1. Présentation du soumissionnaire et expérience dans des projets similaires	10
2. Expérience et qualifications du chargé de projet du soumissionnaire	25
3. Expérience et qualifications des professionnels	30
4. Expérience et qualifications des spécialistes	20
5. Compréhension du mandat	10
6. Organisation et planification du projet	15
7. Qualité du projet proposé	55
8. Respect du budget de réalisation	50
<b>Total</b>	<b>215</b>

**Critère no 1 : Présentation du soumissionnaire et expérience dans des projets similaires (10 points)**

La Ville souhaite connaître l'expertise générale détenue par le soumissionnaire ainsi que l'expérience de ce dernier dans des projets similaires.

Pour un maximum de quatre (4) points, le soumissionnaire doit présenter sa firme de façon générale et mettre en valeur les éléments clés de son organisation qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du présent projet, en fournissant au minimum les renseignements suivants :

- les secteurs d'activités dans lesquels il œuvre;
- son envergure (chiffre d'affaires, nombre d'employés, etc.) et sa stabilité corporative;
- la composition sommaire de sa clientèle;
- son expertise en regard des exigences du présent mandat.

*Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.*

Pour un maximum de deux (2) points par projet, le soumissionnaire doit également démontrer son expérience à titre d'entrepreneur général en présentant deux (2) projets institutionnels (école, aréna, gymnase, piscine, etc.) qu'il a complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) au cours des dix (10) dernières années et dont les coûts de construction étaient d'au moins 3 000 000,00 \$ (avant taxes).

De plus, pour un maximum de deux (2) points, le soumissionnaire doit présenter un troisième projet, ayant été réalisé en mode conception-construction, pour lequel il agissait à titre de responsable du projet et d'entrepreneur général. En plus d'être différent des deux (2) précédents projets, ce troisième projet devait viser la construction d'un bâtiment d'une valeur d'au moins 5 000 000,00 \$ (avant taxes), qui a été complété (dont l'acceptation finale des travaux a été effectuée par le client) au cours des dix (10) dernières années par le soumissionnaire.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT- CONSTANT

- a) titre du mandat et nature des services fournis;
- b) description du projet et lieu de réalisation;
- c) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- d) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- e) coûts de construction (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) complexité, particularités et contraintes du projet;
- g) similitude en termes de complexité avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres;
- h) photos du projet complété.

La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et du budget alloué ainsi que les particularités propres aux projets présentés.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de quatre (4) pages format lettre ou deux (2) pages format tabloïd, incluant les photos du projet complété.*

### **Critère no 2 : Expérience et qualifications du chargé de projet du soumissionnaire (25 points)**

Pour un maximum de dix (10) points, la Ville souhaite évaluer l'expérience et les qualifications détenues par le chargé de projet du soumissionnaire qui sera assigné au projet. Le soumissionnaire ne peut pas affecter une ressource qu'il sait ne pas être disponible au moment où les services prévus au présent appel d'offres sont requis. De plus, la ressource proposée pour occuper le poste de chargé de projet du soumissionnaire doit être un employé permanent du soumissionnaire.

Le chargé de projet du soumissionnaire doit être un architecte ou un ingénieur spécialisé en construction de bâtiments comptant au moins dix (10) années d'expérience pertinente et continue, ou encore un technologue comptant au moins vingt (20) années d'expérience pertinente et continue dans le domaine de la construction de bâtiments.

Le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants entourant les qualifications de son chargé de projet :

- formation, diplôme(s) et titre professionnel;
- nombre d'années d'expérience dans son domaine;
- nombre d'années à l'emploi de son employeur actuel;
- description des tâches et responsabilités lui incombant dans le cadre du présent projet.

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet et de ses champs d'expertise; celui-ci doit être signé par la ressource elle-même.

La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

*Le texte de présentation ne doit pas dépasser une (1) page format lettre. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre.*

De plus, pour un maximum de cinq (5) points par projet, le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) au cours des dix (10) dernières années, où le chargé de projet y a exercé ce rôle. Ces projets doivent être :



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

- deux (2) projets institutionnels (école, aréna, piscine, gymnase, etc.) visant la construction de bâtiments, dont les coûts de construction étaient d'au moins 3 000 000,00 \$ (avant taxes);
- un (1) projet visant la construction d'un bâtiment réalisé en mode conception-construction, dont les coûts de construction étaient d'au moins 5 000 000,00 \$ (avant taxes).

Les projets présentés pour le présent critère peuvent être identiques à ceux présentés pour le critère no 1. *Présentation du soumissionnaire et expérience dans des projets similaires*, en autant que le chargé de projet du soumissionnaire proposé pour le présent mandat y ait occupé ce rôle lors de la réalisation de ces projets. De plus, les projets présentés pour le présent critère peuvent avoir été réalisés par le chargé de projet alors qu'il était à l'emploi d'une autre firme que celle du soumissionnaire.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom du chargé de projet et nom de son employeur lors de la réalisation du mandat;
- b) titre du mandat et nature des services fournis;
- c) description du projet et lieu de réalisation;
- d) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) coût de construction (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- g) complexité, particularités et contraintes du projet;
- h) similitude en termes de complexité avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres;
- i) photos du projet complété;
- j) contribution spécifique du chargé de projet du soumissionnaire durant le projet (par exemple : rôle, responsabilités, contraintes, défis rencontrés et solutions proposées, participation et temps accordés en pourcentage, etc.).

La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et du budget alloué ainsi que les particularités propres aux projets présentés.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de quatre (4) pages format lettre ou deux (2) pages format tabloïd, incluant les photos du projet complété.*

### **Critère no 3 : Expérience et qualifications des professionnels (30 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience et les qualifications des professionnels qui seront affectés au présent projet.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit fournir un organigramme présentant tous les professionnels qui seront assignés au présent projet et en identifiant, pour chaque discipline, le chargé de projet ainsi que son chargé de projet de relève. De plus, le soumissionnaire doit indiquer le nombre d'années d'expérience pertinente et continue pour chaque ressource mentionnée (incluant le personnel de relève); chaque chargé de projet proposé (incluant le chargé de projet de relève) doit détenir au moins dix (10) années d'expérience pertinente et continue dans sa discipline.

Parmi l'équipe de professionnels, le soumissionnaire doit prévoir au minimum les disciplines suivantes :



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT- CONSTANT

- architecture;
- ingénierie civile;
- ingénierie en structure;
- ingénierie mécanique;
- ingénierie électrique.

Le soumissionnaire ne peut pas affecter une ressource qu'il sait ne pas être disponible au moment où les services prévus au présent appel d'offres sont requis. De plus, pour chaque discipline, la ressource proposée à titre de chargé de projet doit être un employé permanent du soumissionnaire ou de son sous-traitant.

De plus, pour chaque ressource apparaissant à l'organigramme à titre de chargé de projet d'une discipline, le soumissionnaire doit fournir une description des tâches qui lui seront assignées.

Le soumissionnaire doit également fournir le curriculum vitae de chaque ressource proposée, incluant les professionnels de relève; chaque curriculum vitae doit être signé par la ressource elle-même.

*L'organigramme ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd. La description de tâches ne doit pas dépasser une demi-page par discipline. Chaque curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre.*

De plus, pour chaque professionnel mentionné précédemment (excluant les chargés de projet de relève), le soumissionnaire doit présenter des projets où la ressource y a exercé le rôle de chargé de projet pour sa discipline. En plus d'avoir été complétés (l'acceptation finale des travaux doit avoir été réalisée) au cours des dix (10) dernières années, le soumissionnaire doit présenter :

- deux (2) projets institutionnels (école, aréna, gymnase, piscine, etc.), dont les coûts de construction étaient d'au moins 3 000 000,00 \$ (avant taxes);
- un (1) projet réalisé en mode conception-construction, dont les coûts de construction étaient d'au moins 5 000 000,00 \$ (avant taxes);
- un (1) projet de construction ou de rénovation d'une piscine, dont les coûts de construction étaient d'au moins 5 000 000,00 \$ (avant taxes).

Les projets présentés pour le présent critère peuvent être identiques à ceux présentés pour les critères d'évaluation précédents, en autant que le professionnel proposé pour une discipline y ait occupé le rôle de chargé de projet. Un même projet peut également être présenté pour plusieurs disciplines, en autant que chaque professionnel proposé y ait occupé le rôle de chargé de projet. De plus, les projets présentés pour le présent critère peuvent avoir été réalisés par le professionnel alors qu'il était à l'emploi d'une autre firme que celle de son employeur actuel.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom du professionnel et discipline visée;
- b) nom de son employeur lors de la réalisation du mandat;
- c) titre du mandat et nature des services fournis;
- d) description du projet et lieu de réalisation;
- e) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- f) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

- g) coût de construction (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- h) complexité, particularités et contraintes du projet;
- i) similitude en termes de complexité avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres;
- j) photos du projet complété;
- k) contribution spécifique du professionnel durant le projet (par exemple : rôle, responsabilités, contraintes, défis rencontrés et solutions proposées, participation et temps accordés en pourcentage, etc.).

La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée, notamment en ce qui a trait aux éléments entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et du budget alloué ainsi que les particularités propres aux projets présentés.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de quatre (4) pages format lettre ou deux (2) pages format tabloïd, incluant les photos du projet complété.*

### **Critère no 4 : Expérience et qualifications des spécialistes (20 points)**

La Ville souhaite connaître l'expérience des spécialistes qui seront impliqués dans la conception et la réalisation du projet.

Les projets présentés pour le présent critère peuvent être identiques à ceux présentés aux critères d'évaluation précédents, en autant que le spécialiste proposé dans le cadre du présent mandat ait également été assigné à la réalisation de ces précédents projets.

#### ***Sous-critère 4.1 Expérience et qualifications de l'entreprise spécialisée en électricité (5 points)***

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) par l'entreprise spécialisée en électricité qui est proposée pour le présent projet au cours des dix (10) dernières années.

Le soumissionnaire doit présenter des projets institutionnels (école, gymnase, aréna, piscine, etc.), dont le coût des travaux réalisés pour cette discipline était d'au moins 200 000,00 \$ (avant taxes) et qui présentent des similitudes d'un point de vue technique avec le projet découlant du présent appel d'offres.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom de l'entreprise et spécialité visée;
- b) titre du mandat et nature des services fournis;
- c) description du projet et lieu de réalisation;
- d) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) coût des travaux pour cette discipline (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- g) similitudes avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

La note allouée sera basée notamment sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et la similitude des projets avec celui visé par le présent appel d'offres.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd.*

### ***Sous-critère 4.2 Expérience et qualifications de l'entreprise spécialisée en ventilation-plomberie (5 points)***

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) par l'entreprise spécialisée en ventilation-plomberie qui est proposée pour le présent projet au cours des dix (10) dernières années.

Le soumissionnaire doit présenter des projets institutionnels (école, gymnase, aréna, piscine, etc.), dont le coût des travaux réalisés pour cette discipline était d'au moins 500 000,00 \$ (avant taxes), et où au moins un (1) de ces projets visait un projet de piscine intérieure. De plus, les projets doivent présenter des similitudes d'un point de vue technique avec celui découlant du présent appel d'offres.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom de l'entreprise et spécialité visée;
- b) titre du mandat et nature des services fournis;
- c) description du projet et lieu de réalisation;
- d) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) coût des travaux pour cette discipline (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- g) similitudes avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres.

La note allouée sera basée notamment sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et la similitude des projets avec celui visé par le présent appel d'offres.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd.*

### ***Sous-critère 4.3 Expérience et qualifications de l'entreprise spécialisée en mécanique de procédé pour les piscines (5 points)***

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) par l'entreprise spécialisée en mécanique de procédé pour les piscines qui est proposée pour le présent mandat au cours des dix (10) dernières années.

Le soumissionnaire doit présenter des projets dont le coût des travaux réalisés pour cette discipline était d'au moins 100 000,00 \$ (avant taxes). De plus, les projets doivent présenter des similitudes d'un point de vue technique avec celui découlant du présent appel d'offres.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom de l'entreprise et spécialité visée;
- b) titre du mandat et nature des services fournis;
- c) description du projet et lieu de réalisation;
- d) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) coût des travaux pour cette discipline (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- g) similitudes avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres.

La note allouée sera basée notamment sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et la similitude des projets avec celui visé par le présent appel d'offres.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd.*

### ***Sous-critère 4.4 Expérience et qualifications de l'entreprise spécialisée en carrelage de piscine (5 points)***

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client) par l'entreprise spécialisée en carrelage de piscine qui est proposée pour le présent projet au cours des dix (10) dernières années.

Le soumissionnaire doit présenter des projets, dont le coût des travaux réalisés pour cette discipline était d'au moins 200 000,00 \$ (avant taxes), et où au moins un (1) de ces projets visait le carrelage de l'intérieur même de la piscine. De plus, les projets doivent présenter des similitudes d'un point de vue technique avec celui découlant du présent appel d'offres.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir une fiche projet qui présente les renseignements suivants :

- a) nom de l'entreprise et spécialité visée;
- b) titre du mandat et nature des services fournis;
- c) description du projet et lieu de réalisation;
- d) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts (le cas échéant);
- f) coût des travaux pour cette discipline (coût initial prévu et coût final réel), en expliquant les écarts (le cas échéant);
- g) similitudes avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres.

La note allouée sera basée notamment sur la qualité de l'information présentée entourant l'aspect technique, le respect de l'échéancier et la similitude des projets avec celui visé par le présent appel d'offres.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser l'équivalent de deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd.*



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT- CONSTANT

### **Critère no 5 : Compréhension du mandat (10 points)**

La Ville souhaite évaluer la compréhension du soumissionnaire quant au projet qui découle du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit démontrer, de par son expérience dans des mandats antérieurs, sa compréhension de la nature du mandat à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent (notamment sur le plan technique) et des risques inhérents qui peuvent en découler.

Le soumissionnaire doit également préciser les actions importantes qu'il devra prendre au cours du mandat afin de répondre aux exigences de la Ville et aux objectifs qu'elle s'est fixés.

Le soumissionnaire ne doit pas reprendre les termes utilisés dans la rédaction du présent cahier des charges; il doit démontrer sa propre interprétation du mandat.

La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée.

*Le texte ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre.*

### **Critère no 6 : Organisation et planification du projet (15 points)**

Le soumissionnaire doit décrire comment il entend réaliser le projet découlant du présent appel d'offres et ce, en respectant les délais exigés au cahier des charges, en présentant au minimum :

- la méthodologie proposée pour chacune des étapes de réalisation prévues au cahier des charges;
- les mécanismes mis en place pour respecter l'échéancier et le budget alloué au projet;
- les principales étapes de son programme d'assurance qualité;
- l'approche qui sera privilégiée en matière de santé et de sécurité au travail sur le chantier de construction.

De plus, le soumissionnaire doit fournir son calendrier de planification dans un graphique de type Gantt où, en plus d'indiquer les principales étapes à franchir, celui-ci présente les éléments suivants :

- les jalons;
- la durée de chaque étape (incluant la date de début et la date de fin);
- le ou les livrables pour chaque étape.

La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée, en plus du respect des exigences mentionnées au cahier des charges en termes d'échéancier.

*Le texte présenté ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre, alors que l'échéancier ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tabloïd.*

### **Critère no 7 : Qualité du projet proposé (55 points)**

La Ville souhaite évaluer la pertinence des orientations proposées par le soumissionnaire, notamment en matière architecturale et au niveau de la performance des équipements proposés et ce, en fonction des objectifs mentionnés au devis de performance joint au présent cahier des charges.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

Pour ce faire, la Ville souhaite évaluer la qualité architecturale du projet en fonction des besoins identifiés au devis de performance. Les éléments à considérer sont entre autres :

- le respect des exigences générales et particulières présentées dans le cahier des charges, notamment en matière architecturale;
- l'intégration du bâtiment au site, à son environnement naturel immédiat et urbain;
- la force de l'impact visuel, autant de jour que de soir, et ce, peu importe la saison;
- l'optimisation des espaces demandés tout en créant un environnement moderne, sécuritaire, et permettant le déroulement efficace des activités à l'intérieur du bâtiment;
- la cohérence de l'ensemble.

De plus, le soumissionnaire doit fournir, en respectant les modalités mentionnées, les exigences suivantes :

- Présentation du concept architectural (*format tabloïd ou A0*)
  - plan d'implantation (1 page), avec civil et aménagement paysager;
  - un (1) plan pour chaque niveau de plancher;
  - une (1) élévation;
  - deux (2) perspectives intérieures et extérieures.
- Explication du concept architectural (*format tabloïd ou A0*)
  - texte de présentation du concept architectural, incluant les interrelations fonctionnelles (une (1) page maximum);
  - tableau comparatif résumant les superficies du projet proposé, en comparaison avec les superficies mentionnées au cahier des charges à titre indicatif.

La Ville souhaite également évaluer les orientations choisies par le soumissionnaire en matière d'ingénierie et ce, en fonction des objectifs mentionnées au devis de performance joint au présent cahier des charges.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit fournir, en respectant les modalités mentionnées, les exigences suivantes :

- Description du plan de mise en service (*format tabloïd*)
  - présentation du plan de gestion de la qualité pour la construction;
  - présentation des formulaires de mise en service pour les principaux équipements;
  - présentation de l'intégration des activités de mise en service à l'échéancier prévu pour le projet.
- Description des concepts électromécaniques (*format tabloïd*)
  - présentation des diagrammes conceptuels en matière de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA), relativement à l'eau chaude sanitaire, à l'eau chaude de piscine ainsi qu'en matière de mécanique de piscine;
  - présentation des spécifications techniques des principaux équipements prévus pour ces concepts;
- Description des éléments en matière de performance énergétique (*format tabloïd*)
  - présentation des différents concepts prévus en matière d'économie d'énergie.

La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'approche conceptuelle proposée en termes d'architecture et le respect des exigences prévues au cahier des charges.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT- CONSTANT

### **Critère no 8 : Respect du budget de réalisation (50 points)**

Le prix soumis (incluant les contingences préétablies par la Ville, mais excluant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ)) par le soumissionnaire doit obligatoirement respecter le budget de réalisation prévu au cahier des charges.

Toute soumission respectant le budget de réalisation indiqué au cahier des charges se verra attribuer un pointage pour le présent critère, selon les modalités suivantes :

- Le soumissionnaire ayant soumis le prix total le plus bas se verra automatiquement octroyer 50 points.
- Chaque soumission subséquente se verra retrancher trois (3) points pour chaque pourcentage d'écart d'un pour cent (1 %) entre la soumission d'un soumissionnaire et celle présentant le prix soumissionné le plus bas. Ainsi,
  - Pour un écart inférieur à 1 % → trois (3) points retranchés;
  - Pour un écart égal ou supérieur à 1 % mais inférieur à 2 % → six (6) points retranchés;
  - Pour un écart égal ou supérieur à 2 % mais inférieur à 3 % → neuf (9) points retranchés;
  - Etc.

Le prix utilisé par la Ville sera le montant total (incluant les contingences préétablies, mais excluant la T.P.S. et la T.V.Q.) apparaissant au(x) bordereau(x) de soumission et ce, après vérification des opérations arithmétiques et correction des erreurs de calcul, le cas échéant.

### **Échelle des critères d'évaluation**

À l'exception du critère no 8 – *Respect du budget de réalisation*, le comité de sélection doit tenir compte de l'échelle suivante afin d'évaluer chacun des critères exigés et ce, selon leur pointage respectif :

- 100% (excellent) : dépasse substantiellement, sous tous les aspects, le niveau de conformité requis;
- 85% (plus que satisfaisant) : dépasse, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 70% (satisfaisant) : est conforme, en tous points, aux exigences requises;
- 55% (insatisfaisant) : n'atteint pas, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 20% (médiocre) : n'atteint pas, dans la majorité des dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 0% (nul) : n'atteint en aucun point le niveau requis.

L'échelle présentée sert de référence et le comité de sélection peut donner une note qui se situe entre les échelons indiqués ci-dessus.



No de résolution  
ou annotation

Annexe résolution numéro 162-03-18

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT**  
**LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Afin d'évaluer les soumissions à être déposées, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres.

Les soumissions seront évaluées en deux (2) étapes distinctes.

**1<sup>ère</sup> étape : Évaluation de la qualité**

Un comité de sélection composé de trois (3) personnes et d'un (1) secrétaire nommé par le directeur général de la Ville, ne comptant aucun membre du conseil, procède à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis ci-dessous. Il est à noter que le secrétaire assume uniquement un rôle de soutien technique et d'encadrement des travaux du comité de sélection; lors des délibérations du comité, le secrétaire n'a pas droit de vote.

Avant de commencer le processus d'évaluation de la qualité des soumissions, les membres du comité et le secrétaire doivent signer la « Déclaration du membre de comité de sélection et du secrétaire de comité » prévue à l'annexe II de la Politique de gestion de contractuelle de la Ville.

Individuellement, les membres du comité de sélection évaluent la qualité de chaque soumission, un soumissionnaire à la fois, pour l'ensemble des critères d'évaluation et ce, sans comparer les soumissions entre elles. L'évaluation doit se faire sur la base du mandat défini au cahier des charges et des critères d'évaluation définis pour le présent appel d'offres; seuls les renseignements contenus à la soumission pourront être considérés dans l'évaluation.

Lors d'une rencontre présidée par le secrétaire, les membres du comité de sélection effectuent une évaluation des soumissions, sans connaître le prix proposé. Ils indiquent, pour chacune des soumissions et un soumissionnaire à la fois, les notes qu'ils ont attribuées pour chacun des critères d'évaluation, sans comparer les soumissions entre elles. Le nombre de points alloués pour un critère ou un sous-critère sera multiplié par le pourcentage établi selon l'échelle défini ci-après, afin de connaître la note de chaque critère.

Par la suite, les membres du comité de sélection évaluent ensemble chacune des notes attribuées individuellement pour chaque critère d'évaluation. Ils déterminent dans quelle mesure chaque soumission répond aux exigences du cahier des charges à partir des seuls renseignements qu'elle contient et attribuent une note finale pour chaque critère d'évaluation par consensus.

Le secrétaire du comité de sélection complète la grille d'évaluation en inscrivant pour chaque soumission, la note finale attribuée par consensus à chaque critère d'évaluation. Le secrétaire du comité de sélection compile les principaux points à l'appui de la note faisant l'objet d'un consensus. Finalement, le secrétaire du comité de sélection effectue la somme desdites notes allouées afin d'obtenir le pointage intérimaire de la soumission, pour un maximum de 100 points.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

### Critères d'évaluation des offres

CRITÈRES	POINTAGE
1. Présentation générale du soumissionnaire	5
2. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires	15
3. Chargé de projet	30
4. Équipe de travail	25
5. Compréhension, organisation et échéancier du mandat	25
<b>Total</b>	<b>100</b>

#### **Critère no 1 : Présentation générale du soumissionnaire (5 points)**

Le soumissionnaire doit présenter sa firme de façon générale et mettre en valeur les éléments clés de son organisation qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du présent mandat.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :

- les secteurs d'activités dans lesquels il œuvre;
- son envergure (chiffre d'affaires, nombre d'employés, etc.) et sa stabilité corporative;
- la composition sommaire de sa clientèle;
- son expertise en regard des exigences du présent mandat.

Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

#### **Critère no 2 : Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires (15 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de mandats similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter trois (3) mandats qu'il a complétés (dont l'étude d'avant-projet pour la construction d'un ouvrage d'art) au cours des dix (10) dernières années, pour lesquels il devait présenter une étude d'avant-projet visant la construction d'un nouvel ouvrage d'art situé au-dessus d'un cours d'eau (par exemple : rivière, ruisseau, etc.). Les mandats doivent être de nature, de complexité et d'envergure comparables à celui prévu au cahier des charges.

Pour chaque mandat, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente les informations suivantes :

- a) titre du mandat;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du projet et nature des services fournis dans le cadre du mandat;
- d) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- e) concernant les honoraires professionnels en matière d'élaboration d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un ouvrage d'art, montant prévu initialement et montant final, en expliquant les écarts, le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée, ainsi que sur la similitude avec le présent mandat.

#### **Critère no 3 : Chargé de projet (30 points)**

##### ***Sous-critère 3.1 Expertise du chargé de projet (5 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expertise du chargé de projet qui sera affecté au présent mandat. Le soumissionnaire ne peut pas affecter une ressource qu'il sait ne pas être disponible au moment où les services prévus au présent mandat sont requis. De plus, la ressource proposée pour occuper le poste de chargé de projet pour le présent mandat doit être un employé permanent du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit proposer les services d'un chargé de projet, qui doit être un ingénieur en structure et qui détient un minimum de dix (10) années d'expérience continue et pertinente, dont cinq (5) ans à titre de chargé de projet.

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet et de ses champs d'expertise. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre et il doit être signé par la ressource elle-même.

Le soumissionnaire doit décrire le degré d'implication future du chargé de projet dans la réalisation du présent projet, en y indiquant notamment le rôle et les responsabilités qu'il va jouer, ainsi que le temps qu'il va allouer à chaque étape de réalisation du projet.

Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

##### ***Sous-critère 3.2 Expérience du chargé de projet (20 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter quatre (4) mandats complétés (dont l'étude d'avant-projet a été déposée et acceptée par le client) au cours des dix (10) dernières années et sur lesquels le chargé de projet y a exercé cette fonction. Ces projets doivent être de nature, de complexité et d'envergure comparables à celui prévu au cahier des charges.

Les mandats présentés pour le présent critère doivent être différents de ceux présentés aux critères 2. *Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires.* Cependant, les mandats présentés pour le présent critère peuvent avoir été réalisés par le chargé de projet alors qu'il était à l'emploi d'une autre firme que celle du soumissionnaire.

Pour chaque mandat, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente les informations suivantes :

- a) titre du mandat;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du projet et nature des services fournis dans le cadre du mandat;
- d) échéancier prévu et échéancier réel pour le mandat, en expliquant les écarts, le cas échéant;



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT**  
**LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

- e) concernant les honoraires professionnels visant l'étude d'avant-projet pour la conception d'un ouvrage d'art, montant prévu initialement et montant final, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- f) contribution spécifique du chargé de projet durant le mandat (par exemple : rôle, responsabilités, contraintes, défis rencontrés et solutions proposées, participation et temps accordés en pourcentage, etc.).

Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

***Sous-critère 3.3 Chargé de projet de relève (5 points)***

Afin d'assurer la réussite du projet faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet de relève qui serait affecté au projet, en remplacement du chargé de projet proposé précédemment.

Le soumissionnaire doit démontrer que le chargé de projet de relève répond aux mêmes exigences en termes d'expertise et d'expérience que celles demandées pour le chargé de projet.

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet de relève et de ses champs d'expertise. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre et il doit être signé par la ressource elle-même.

La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

**Critère no 4 : Équipe de travail (25 points)**

***Sous-critère 4.1 Expérience de l'équipe de travail (20 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail qui sera affectée au mandat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire doit présenter, sous forme d'organigramme, l'équipe proposée dans le cadre du présent mandat. L'organigramme doit comprendre le nom, les années d'expérience, le titre et la fonction de chaque membre au sein de l'équipe; chaque membre de l'équipe de travail doit détenir au moins cinq (5) années d'expérience pertinente et continue dans sa discipline.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe proposée, les renseignements suivants :

- a) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- b) champ d'expertise;
- c) années d'expérience;
- d) indiquez s'il s'agit d'un employé du soumissionnaire ou un employé d'un sous-traitant;
- e) fonction, rôle et responsabilité au sein de l'équipe;
- f) pourcentage d'implication de la ressource pour le mandat.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe, leur curriculum vitae dûment signé par la ressource elle-même.



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Le texte de présentation et l'organigramme ne doivent pas dépasser une (1) page format lettre chacun, alors que les curriculum vitae ne doivent pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail et sa capacité à réaliser le présent projet.

#### ***Sous-critère 4.2 Équipe de travail de relève (5 points)***

Afin d'assurer la réussite du projet faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail de relève qui serait alloué au projet, en remplacement de l'équipe de travail présentée précédemment.

Le soumissionnaire doit fournir, sous forme de tableau récapitulatif et pour chaque fonction occupée au sein de l'équipe de travail de relève, les renseignements suivants :

- a) nom de la personne;
- b) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- c) champ d'expertise;
- d) années d'expérience;
- e) indiquez s'il s'agit d'un employé du soumissionnaire ou un employé d'un sous-traitant.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe de travail de relève, leur curriculum vitae dûment signé par la ressource elle-même.

Le tableau ne doit pas dépasser une page (1) format lettre et les curriculum vitae ne doivent pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail de relève.

### **Critère no 5 : Compréhension, organisation et échéancier du mandat (25 points)**

#### ***Sous-critère 5.1 Compréhension du mandat (10 points)***

Le soumissionnaire doit démontrer, de par son expérience dans des mandats antérieurs, sa compréhension de la nature du mandat à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent et des risques inhérents qui peuvent en découler.

Le soumissionnaire doit également préciser les actions importantes qu'il devra prendre au courant du mandat afin de répondre aux exigences de la Ville et aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Le soumissionnaire ne doit pas reprendre les termes utilisés dans la rédaction du présent cahier des charges; il doit démontrer sa propre interprétation du mandat.

Le texte ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée.

#### ***Sous-critère 5.2 Organisation du mandat (5 points)***

Le soumissionnaire doit décrire la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du mandat dans les délais exigés, incluant au minimum :

- la méthodologie proposée pour chacune des étapes de réalisation prévues au cahier des charges du mandat;
- les mécanismes mis en place pour respecter l'échéancier prévu pour ce mandat;



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

- les stratégies employées par le soumissionnaire pour s'assurer qu'il détiendra toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires dans le cadre du présent mandat et ce, peu importe les embûches pouvant se présenter.

Le soumissionnaire doit démontrer comment il entend encadrer le travail réalisé par le chargé de projet et les membres de l'équipe de travail afin que les services soient rendus selon les normes de qualité qui y sont en vigueur.

Le texte ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

#### ***Sous-critère 5.3 Échéancier du mandat (10 points)***

Pour s'assurer du respect de l'échéancier alloué pour la réalisation du présent mandat, la Ville souhaite évaluer l'échéancier proposé.

En considérant, comme prémisse, les étapes prévues au cahier des charges, le soumissionnaire doit présenter un échéancier de travail, sous forme de graphique de type Gantt, qui indique les étapes à franchir en fonction de ses procédures internes, en précisant notamment les renseignements suivants :

- le chemin critique;
- les jalons;
- leur durée (incluant la date de début et la date de fin);
- le ou les livrables pour chaque étape.

L'échéancier ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre ou une (1) page format 11 pouces x 17 pouces (tabloïd). La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée et sur le respect des exigences mentionnées au cahier des charges en termes d'échéancier.

#### **Échelle des critères d'évaluation**

Le comité de sélection doit tenir compte de l'échelle suivante afin d'évaluer chacun des critères exigés et ce, selon leur pointage respectif :

- 100% (excellent) : dépasse substantiellement, sous tous les aspects, le niveau de conformité requis;
- 85% (plus que satisfaisant) : dépasse, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 70% (satisfaisant) : est conforme, en tous points, aux exigences requises;
- 55% (insatisfaisant) : n'atteint pas, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 20% (médiocre) : n'atteint pas, dans la majorité des dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 0% (nul) : n'atteint en aucun point le niveau requis.

L'échelle présentée sert de référence et le comité de sélection peut donner une note qui se situe entre les échelons indiqués ci-dessus.



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT**  
**LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Pour les soumissions évaluées dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points, les enveloppes scellées contenant le(s) bordereau(x) de soumission seront retournées aux soumissionnaires concernés, sans qu'elles n'aient été ouvertes.

**2<sup>e</sup> étape : Évaluation des offres de prix**

Seuls les soumissionnaires dont la soumission a atteint un minimum de 70 points dans la 1<sup>ère</sup> étape verront leur soumission faire l'objet du calcul pour le pointage final, selon la méthode suivante :

$$\frac{10\,000 \times (\text{pointage intérimaire} + 50)}{\text{Prix proposé}}$$

Le prix proposé utilisé par la Ville pour le calcul précédent sera le montant total (taxes incluses) apparaissant au(x) bordereau(x) de soumission, après vérification des opérations arithmétiques et correction des erreurs de calcul, le cas échéant.

Si la Ville donne suite à l'appel d'offres, le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

En cas d'égalité sur le pointage final, le soumissionnaire sélectionné est celui qui présente le prix proposé le plus bas.



No de résolution  
ou annotation

Annexe résolution numéro 163-03-18

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS**  
**VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Afin d'évaluer les soumissions à être déposées, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres.

Les soumissions seront évaluées en deux (2) étapes distinctes.

**1<sup>ère</sup> étape : Évaluation de la qualité**

Un comité de sélection composé de trois (3) personnes et d'un (1) secrétaire nommé par le directeur général de la Ville, ne comptant aucun membre du conseil, procède à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis ci-dessous. Il est à noter que le secrétaire assume uniquement un rôle de soutien technique et d'encadrement des travaux du comité de sélection; lors des délibérations du comité, le secrétaire n'a pas droit de vote.

Avant de commencer le processus d'évaluation de la qualité des soumissions, les membres du comité et le secrétaire doivent signer la « Déclaration du membre de comité de sélection et du secrétaire de comité » prévue à l'annexe II de la Politique de gestion de contractuelle de la Ville.

Individuellement, les membres du comité de sélection évaluent la qualité de chaque soumission, un soumissionnaire à la fois, pour l'ensemble des critères d'évaluation et ce, sans comparer les soumissions entre elles. L'évaluation doit se faire sur la base du mandat défini au cahier des charges et des critères d'évaluation définis pour le présent appel d'offres; seuls les renseignements contenus à la soumission pourront être considérés dans l'évaluation.

Lors d'une rencontre présidée par le secrétaire, les membres du comité de sélection effectuent une évaluation des soumissions, sans connaître le prix proposé. Ils indiquent, pour chacune des soumissions et un soumissionnaire à la fois, les notes qu'ils ont attribuées pour chacun des critères d'évaluation, sans comparer les soumissions entre elles. Le nombre de points alloués pour un critère ou un sous-critère sera multiplié par le pourcentage établi selon l'échelle défini ci-après, afin de connaître la note de chaque critère.

Par la suite, les membres du comité de sélection évaluent ensemble chacune des notes attribuées individuellement pour chaque critère d'évaluation. Ils déterminent dans quelle mesure chaque soumission répond aux exigences du cahier des charges à partir des seuls renseignements qu'elle contient et attribuent une note finale pour chaque critère d'évaluation par consensus.

Le secrétaire du comité de sélection complète la grille d'évaluation en inscrivant pour chaque soumission, la note finale attribuée par consensus à chaque critère d'évaluation. Le secrétaire du comité de sélection compile les principaux points à l'appui de la note faisant l'objet d'un consensus. Finalement, le secrétaire du comité de sélection effectue la somme des dites notes allouées afin d'obtenir le pointage intérimaire de la soumission, pour un maximum de 100 points.



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS**  
**VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

**Critères d'évaluation des offres**

CRITÈRES	POINTAGE
1. Présentation générale du soumissionnaire	5
2. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires	15
3. Expérience du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) en design et en intégration à l'environnement	15
4. Chargé de projet	25
5. Équipe de travail – conception	20
6. Compréhension, organisation et échéancier du mandat	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Critère no 1 : Présentation générale du soumissionnaire (5 points)**

Le soumissionnaire doit présenter sa firme de façon générale et mettre en valeur les éléments clés de son organisation qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du présent mandat.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :

- les secteurs d'activités dans lesquels il œuvre;
- son envergure (chiffre d'affaires, nombre d'employés, etc.) et sa stabilité corporative;
- la composition sommaire de sa clientèle;
- son expertise en regard des exigences du présent mandat.

Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

**Critère no 2 : Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires (15 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter cinq (5) projets qu'il a complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client ou son mandataire) au cours des dix (10) dernières années, pour lesquels des services professionnels en ingénierie (incluant la conception et la préparation des plans et devis) pour la construction ou le remplacement d'un ouvrage d'art dont les coûts de construction étaient égaux ou supérieurs à 1 000 000 \$ (avant taxes), ont été rendus. Les projets doivent être de nature, de complexité et d'envergure comparables à celui prévu au cahier des charges.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente les informations suivantes :

- a) titre du projet;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du projet et nature des services fournis;
- d) concernant le coût de construction du projet, coût initial prévu et coût final de construction, en expliquant les écarts, le cas échéant;



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

- e) échancier prévu et échancier réel pour le projet, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- f) concernant les honoraires professionnels en ingénierie (conception et préparation des plans et devis), montant prévu initialement et montant final, en expliquant les écarts, le cas échéant.

Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée, ainsi que sur la similitude avec le présent projet.

#### **Critère no 3 : Expérience du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) en design et en intégration à l'environnement (15 points)**

La Ville souhaite évaluer la capacité du soumissionnaire à proposer des ouvrages d'art qui prennent en compte les notions de design, d'intégration à l'environnement et de mise en valeur de l'infrastructure.

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets, réalisés au cours des dix (10) dernières années, pour lesquels le soumissionnaire (ou son sous-traitant) a proposé un projet intégrant les notions identifiées ci-dessus.

Les projets présentés pour le présent critère peuvent être identiques à ceux présentés au critère 2. *Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires*, en autant que les ressources ayant participées au design de l'ouvrage d'art soient les mêmes que celles proposées pour le présent appel d'offres.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente les informations suivantes :

- a) titre du projet;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du projet et nature des services fournis;
- d) liste des experts-conseils ayant collaboré au projet, le cas échéant;
- e) concernant le coût de construction du projet, coût initial prévu et coût final de construction, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- f) échancier prévu et échancier réel pour le projet, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- g) démonstration de la capacité du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) à proposer ou à respecter une signature architecturale, qu'elle soit existante ou imposée, dans le cadre du projet;
- h) démonstration de la capacité du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) à proposer des innovations en ce qui a trait aux matériaux utilisés et au traitement des formes;
- i) démonstration de la capacité du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) à recourir aux principes de développement durable dans tous les aspects du projet;
- j) démonstration de la capacité du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) à intégrer des aménagements visant à favoriser la mobilité active (par exemple : trottoirs, pistes cyclables ou multifonctionnelles, etc.);
- k) images et photos du projet.

Chaque fiche projet ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre, et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

#### **Critère no 4 : Chargé de projet (25 points)**

##### ***Sous-critère 4.1 Expertise du chargé de projet (5 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expertise du chargé de projet qui sera affecté au présent mandat. Le soumissionnaire ne peut pas affecter une ressource qu'il sait ne pas être disponible au moment où les services prévus au présent mandat sont requis. De plus, la ressource proposée pour occuper le poste de chargé de projet pour le présent mandat doit être un employé permanent du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit proposer les services d'un chargé de projet, qui doit être un ingénieur en structure et qui détient un minimum de dix (10) années d'expérience continue et pertinente, dont cinq (5) ans à titre de chargé de projet.

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet et de ses champs d'expertise. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre et il doit être signé par la ressource elle-même.

Le soumissionnaire doit décrire le degré d'implication future du chargé de projet dans la réalisation du présent mandat, en y indiquant notamment le rôle et les responsabilités qu'il va jouer, ainsi que le temps qu'il va allouer à chaque étape de réalisation du projet.

Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

##### ***Sous-critère 4.2 Expérience du chargé de projet (15 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet dans la réalisation de projets similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets complétés (dont l'acceptation finale des travaux a été réalisée par le client ou son mandataire) au cours des dix (10) dernières années, dont les coûts de construction sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 \$ (avant taxes) et sur lesquels le chargé de projet y a exercé cette fonction. Ces projets doivent être de nature, de complexité et d'envergure comparables à celui prévu au cahier des charges.

Les projets présentés pour le présent critère doivent être différents de ceux présentés aux critères 2. *Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires* et 3. *Expérience du soumissionnaire (ou de son sous-traitant) en design et en intégration à l'environnement*. Cependant, les projets présentés pour le présent critère peuvent avoir été réalisés par le chargé de projet alors qu'il était à l'emploi d'une autre firme que celle du soumissionnaire.

Pour chaque projet, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente les informations suivantes :

- a) titre du projet;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du projet et nature des services fournis;
- d) concernant le coût de construction du projet, coût initial prévu et coût final de construction, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- e) échéancier prévu et échéancier réel pour le projet, en expliquant les écarts, le cas échéant;



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE FONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

- f) concernant les honoraires professionnels visant les services professionnels en ingénierie (conception et préparation des plans et devis), montant prévu initialement et montant final, en expliquant les écarts, le cas échéant;
- g) contribution spécifique du chargé de projet durant le mandat (par exemple : rôle, responsabilités, contraintes, défis rencontrés et solutions proposées, participation et temps accordés en pourcentage, etc.).

Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

#### ***Sous-critère 4.3 Chargé de projet de relève (5 points)***

Afin d'assurer la réussite du projet faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet de relève qui serait affecté au projet, en remplacement du chargé de projet proposé précédemment.

Le soumissionnaire doit démontrer que le chargé de projet de relève répond aux mêmes exigences en termes d'expertise et d'expérience que celles demandées pour le chargé de projet.

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet de relève et de ses champs d'expertise. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre et il doit être signé par la ressource elle-même.

La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

#### **Critère no 5 : Équipe de travail – conception (20 points)**

##### ***Sous-critère 5.1 Expérience de l'équipe de travail – conception (15 points)***

La Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail qui sera affectée aux services de conception visant le présent appel d'offres.

Le soumissionnaire doit présenter, sous forme d'organigramme, l'équipe proposée dans le cadre du présent projet. L'organigramme doit comprendre le nom, les années d'expérience, le titre et la fonction de chaque membre au sein de l'équipe.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe proposée, les renseignements suivants :

- a) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- b) champ d'expertise;
- c) années d'expérience;
- d) indiquez s'il s'agit d'un employé du soumissionnaire ou un employé d'un sous-traitant;
- e) fonction, rôle et responsabilité au sein de l'équipe;
- f) pourcentage d'implication de la ressource pour le présent projet et ce, pour chaque étape de réalisation prévue au cahier des charges.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe, leur curriculum vitae dûment signé par la ressource elle-même.



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Le texte de présentation et l'organigramme ne doivent pas dépasser une (1) page format lettre chacun, alors que les curriculum vitae ne doivent pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail et sa capacité à réaliser le présent mandat.

#### ***Sous-critère 5.2 Équipe de travail de relève – conception (5 points)***

Afin d'assurer la réussite du projet faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail de relève – conception qui serait alloué au mandat, en remplacement de l'équipe de travail – conception présentée précédemment.

Le soumissionnaire doit fournir, sous forme de tableau récapitulatif et pour chaque fonction occupée au sein de l'équipe de travail de relève – conception, les renseignements suivants :

- a) nom de la personne;
- b) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- c) champ d'expertise;
- d) années d'expérience;
- e) indiquez s'il s'agit d'un employé du soumissionnaire ou un employé d'un sous-traitant.

Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe de travail de relève – conception, leur curriculum vitae dûment signé par la ressource elle-même.

Le tableau ne doit pas dépasser une page (1) format lettre et les curriculum vitae ne doivent pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail de relève – conception.

### **Critère no 6 : Compréhension, organisation et échéancier du mandat (20 points)**

#### ***Sous-critère 6.1 Compréhension du mandat (10 points)***

Le soumissionnaire doit démontrer, de par son expérience dans des mandats antérieurs, sa compréhension de la nature du mandat à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent et des risques inhérents qui peuvent en découler.

Le soumissionnaire doit également préciser les actions importantes qu'il devra prendre au courant du mandat afin de répondre aux exigences de la Ville et aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Le soumissionnaire ne doit pas reprendre les termes utilisés dans la rédaction du présent cahier des charges; il doit démontrer sa propre interprétation du mandat.

Le texte ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée.

#### ***Sous-critère 6.2 Organisation du mandat (5 points)***

Le soumissionnaire doit décrire la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du mandat dans les délais exigés, incluant au minimum :

- la méthodologie proposée pour chacune des étapes de réalisation prévues au cahier des charges du mandat;
- les mécanismes mis en place pour respecter l'échéancier et le budget alloué au mandat;



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

- les stratégies employées par le soumissionnaire pour s'assurer qu'il détiendra toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires dans le cadre du présent mandat et ce, peu importe les embûches pouvant se présenter.

Le soumissionnaire doit démontrer comment il entend encadrer le travail réalisé par le chargé de projet et les membres de l'équipe de travail afin que les services soient rendus selon les normes de qualité qui y sont en vigueur.

Le texte ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

#### ***Sous-critère 6.3 Échéancier du mandat (5 points)***

Pour s'assurer du respect de l'échéancier alloué pour la réalisation du présent mandat, la Ville souhaite évaluer l'échéancier proposé.

En considérant, comme prémisses, les étapes de réalisation prévues au cahier des charges, le soumissionnaire doit présenter un échéancier de travail, sous forme de graphique de type Gantt, qui indique les étapes à franchir en fonction de ses procédures internes, en précisant notamment les renseignements suivants :

- le chemin critique;
- les jalons;
- leur durée (incluant la date de début et la date de fin);
- le ou les livrables pour chaque étape.

L'échéancier ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre ou une (1) page format 11 pouces x 17 pouces (tabloïd). La note allouée sera basée sur la qualité de l'information présentée et sur le respect des exigences mentionnées au cahier des charges en termes d'échéancier.

#### **Échelle des critères d'évaluation**

Le comité de sélection doit tenir compte de l'échelle suivante afin d'évaluer chacun des critères exigés et ce, selon leur pointage respectif :

- 100% (excellent) : dépasse substantiellement, sous tous les aspects, le niveau de conformité requis;
- 85% (plus que satisfaisant) : dépasse, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 70% (satisfaisant) : est conforme, en tous points, aux exigences requises;
- 55% (insatisfaisant) : n'atteint pas, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 20% (médiocre) : n'atteint pas, dans la majorité des dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 0% (nul) : n'atteint en aucun point le niveau requis.

L'échelle présentée sert de référence et le comité de sélection peut donner une note qui se situe entre les échelons indiqués ci-dessus.



No de résolution  
ou annotation

## **GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART**

Pour les soumissions évaluées dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points, les enveloppes scellées contenant le(s) bordereau(x) de soumission seront retournées aux soumissionnaires concernés, sans qu'elles n'aient été ouvertes.

#### **2<sup>e</sup> étape : Évaluation des offres de prix**

Seuls les soumissionnaires dont la soumission a atteint un minimum de 70 points dans la 1<sup>ère</sup> étape verront leur soumission faire l'objet du calcul pour le pointage final, selon la méthode suivante :

$$\frac{10\,000 \times (\text{pointage intérimaire} + 20)}{\text{Prix proposé}}$$

Le prix proposé utilisé par la Ville pour le calcul précédent sera le montant total (taxes incluses) apparaissant au(x) bordereau(x) de soumission, après vérification des opérations arithmétiques et correction des erreurs de calcul, le cas échéant.

Si la Ville donne suite à l'appel d'offres, le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

En cas d'égalité sur le pointage final, le soumissionnaire sélectionné est celui qui présente le prix proposé le plus bas.